

PLAN LOCAL D'URBANISME

0159



P.A.D.D.

Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Date :
Septembre 2003

2

Arrêté le : 10 février 2003

REVISION-APPROBATION

Dossier annexé à la délibération municipale du 2 février 2004



EXECUTOIRE à compter du 21 avril 2004

Urbanistes : Mandataire : SCP Bellanger - Silvert 2, rue des Frères Gréban - 60200 COMPIEGNE
Tél. : 03-44-86-81-81 Fax : 03-44-86-50-51

ARVAL

SARL d'architecture MATHIEU - PIEL - CARRAUD
11 Rue Lamartine - BP 20247 - 60802 CREPY en VALOIS
Téléphone: 03-44-94-72-00 Fax: 03-44-94-72-01

Equipe d'étude :

P. Bellanger (Géomètre-Expert), N. Thimonier (Géog-Urb)

Conduite d'opération : D.D.E.

Rue Fournier Sarlovèze - BP 847 - 60208 COMPIEGNE Cedex

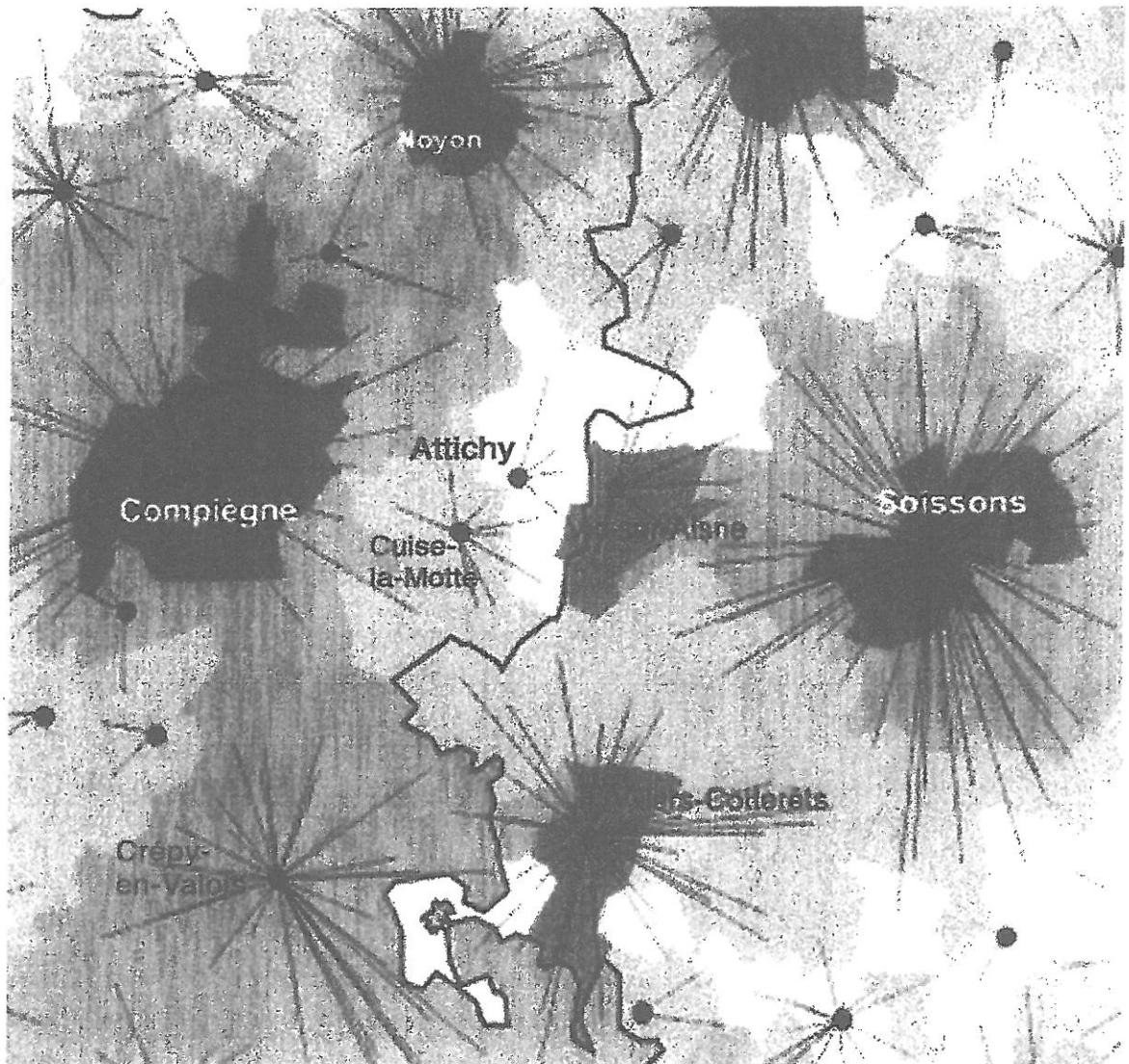
PRINCIPAUX ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

(voir aussi rapport de présentation chapitre 1)

I - CONTEXTE GEOGRAPHIQUE : UN BOURG CENTRE ENTRE COMPIEGNOIS ET SOISSONNAIS

- La commune d'Attichy est chef-lieu d'un canton rural du département de l'Oise en limite avec l'Aisne.
- Attichy se situe à mi-distance entre deux pôles régionaux que sont l'agglomération compiégnnoise à l'ouest et la ville de Soissons à l'est.
- Selon la nomenclature INSEE, Attichy est considérée comme un bourg disposant d'un nombre étoffé de services de la gamme intermédiaire (librairie, vêtements, perception, notaire, gendarmerie, etc.) située dans l'espace à dominante rurale (voir carte page suivante) sans pour autant être considéré comme pôle d'emploi de l'espace rural (cas de la commune de Vic-sur-Asine).
- Toutefois, étant situé à l'écart des principaux axes de communication, en particulier la RN31, d'autres communes du canton (conurbation Cuise-la-Motte, Trosly-Breuil) ont vu ces dernières années leur attractivité s'accroître grâce à l'implantation d'activités commerciales notamment, aux dépens du chef-lieu de canton. Ces communes appartiennent aujourd'hui à l'espace à dominante urbaine liée au pôle compiégnnois.
- En conséquence, l'aire d'influence d'Attichy est limitée aux villages voisins de la frange est du canton. En outre, la proximité des pôles économiques et urbains de Compiègne et Soissons concurrence l'attractivité d'Attichy sur les communes de son territoire communal. Ces pôles constituent également les principaux lieux d'emplois des actifs du territoire.
- Aujourd'hui, Attichy est un bourg centre qui doit se (re)positionner quant à son rôle à l'échelle intercommunale afin de modérer la concurrence accrue d'autres pôles du secteur, dans le but de freiner sa perte d'attractivité au moins à l'échelle cantonale.

EXTRAIT DE LA CARTE DES TERRITOIRES VECUS EN PICARDIE (inventaire communal 1998 - recensement général de la population 1999)



Organisation territoriale de l'emploi

Espace à dominante urbaine

Aires urbaines

- Pôles urbains: unités urbaines (agglomérations) comptant 5000 emplois ou plus
- Couronnes périurbaines: communes (ou unités urbaines) dont 40% ou + des actifs résidents travaillent hors de la commune (ou de l'unité urbaine) mais dans l'aire urbaine

Communes multipolarisées

- communes (ou unités urbaines) dont 40% ou + des actifs résidents travaillent dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles

Espace à dominante rurale

Aires d'emploi de l'espace rural

- Pôles d'emploi de l'espace rural: communes (ou unités urbaines) n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine comptant 1500 à 5000 emplois

Couronnes des pôles d'emploi de l'espace rural: communes (ou unités urbaines) n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine dont 40% ou + des actifs résidents travaillent dans le reste de l'aire d'emploi de l'espace rural. Autres communes de l'espace à dominante rurale: communes (ou unités urbaines) n'appartenant ni à l'espace à dominante urbaine ni à une aire d'emploi de l'espace rural.

source: Insee, recensement de la population 1999

Organisation territoriale des services

- Communes disposant d'un nombre étoffé de services appartenant à la gamme intermédiaire. Chaque commune qui ne dispose pas d'un certain nombre de services de la gamme intermédiaire est reliée par un trait au pôle de services fréquenté habituellement.

source: INSEE-Scoeur, inventaire communal de 1998

Les pôles de services intermédiaires

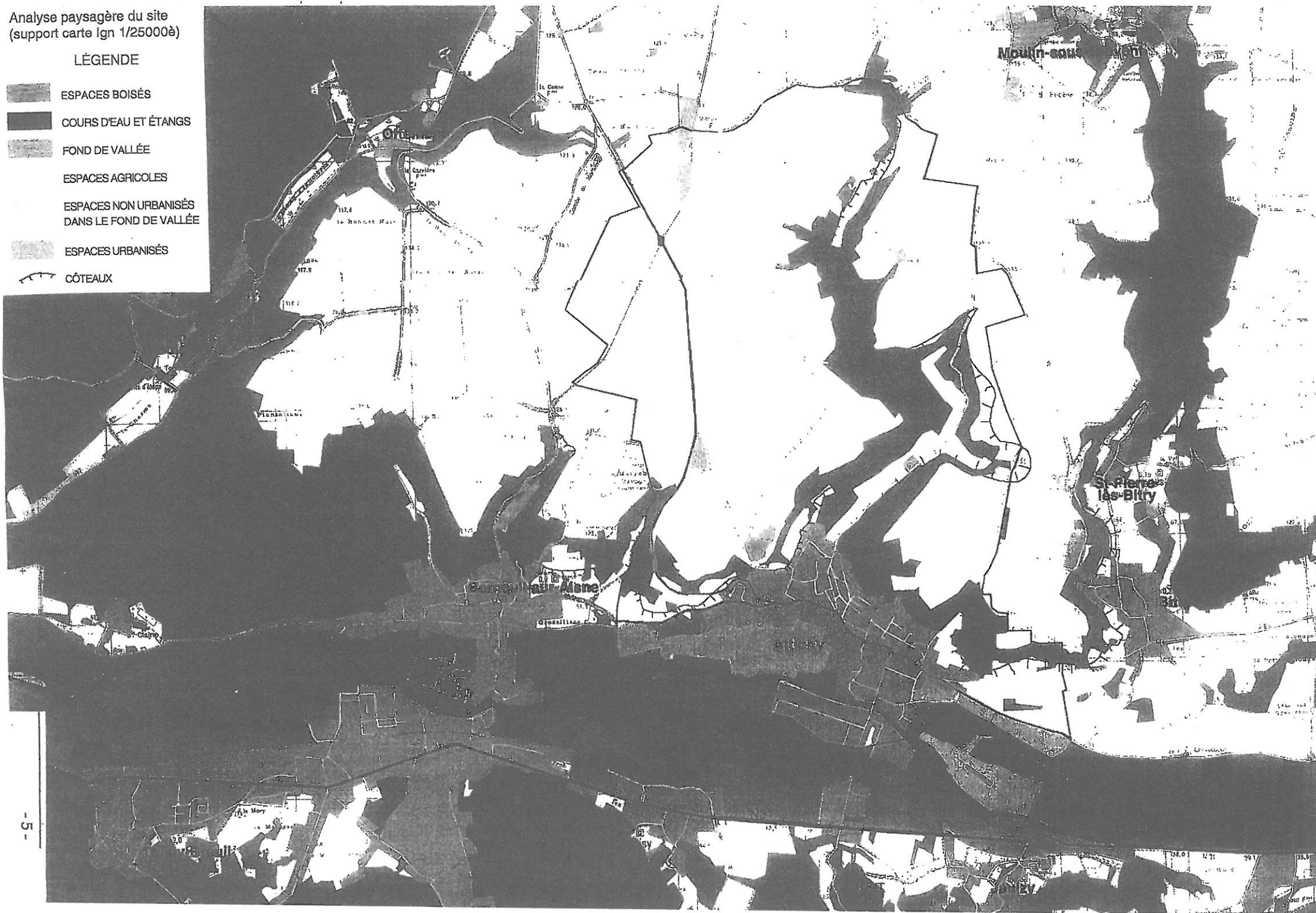
Communes possédant les 16 équipements de la gamme intermédiaire: Commerces: chaussures, électroménager, vêtements, meubles, droguerie-quincaillerie, librairie, supermarchés. Services financiers: banque, notaire. Services locaux: pompiers, perception, collège, gendarmerie. Services de santé privés: ambulance, dentiste, kiné, vétérinaire. Sur la carte sont également repérées les communes possédant plus de la moitié des 16 services de la gamme intermédiaire.

II - SITE, PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT

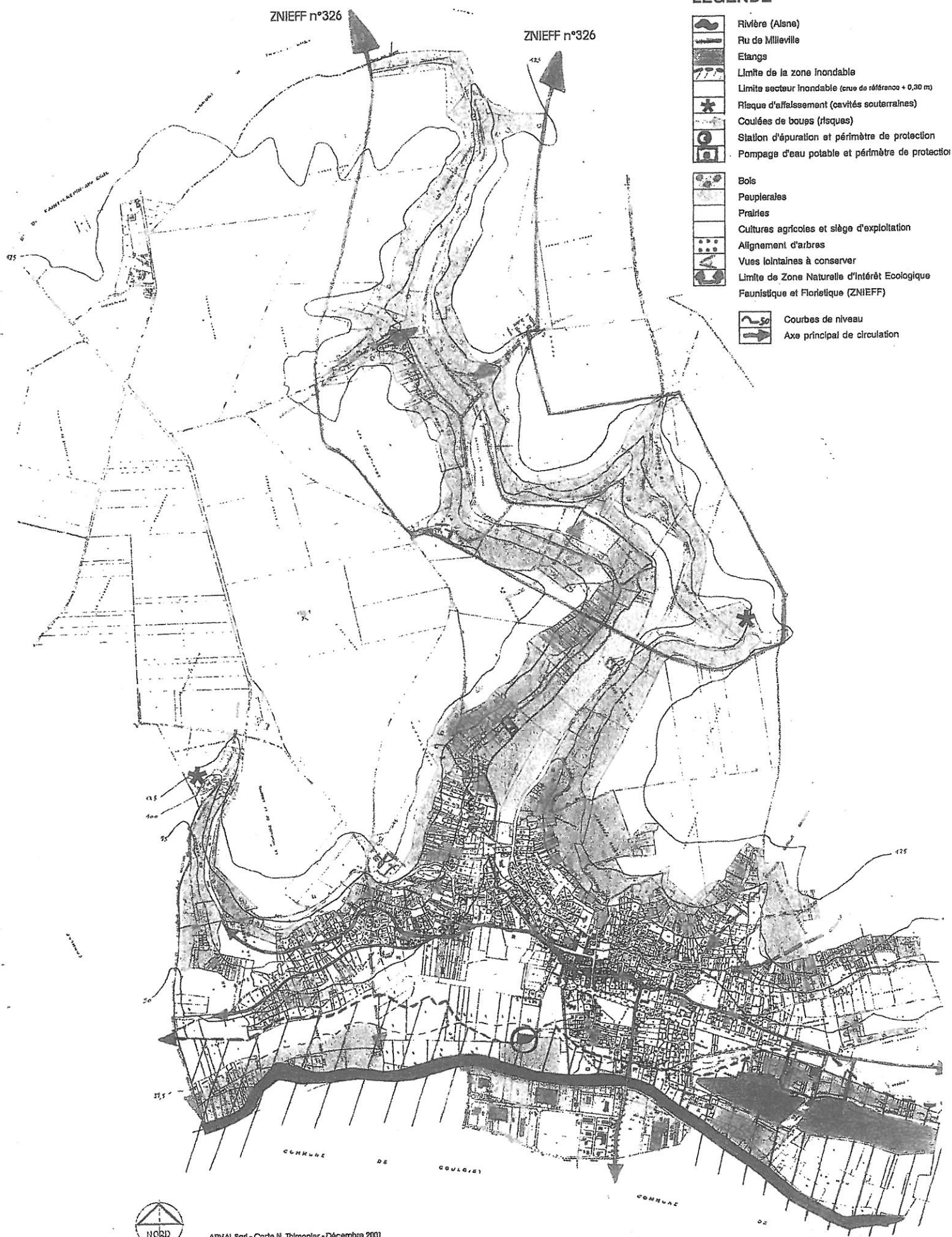
- Le territoire de la commune d'Attichy s'étend sur 1 474 ha sur la rive droite de l'Aisne à l'exception de la zone d'activités située rive gauche.
- Le relief est assez accidenté entre le plateau agricole du Soissonnais, le vallon du ru de Milleville qui scinde le plateau en deux entités, le coteau de la vallée de l'Aisne, et le fond de vallée humide avec le lit de la rivière.
- Le vallon du ru de Milleville perpendiculaire à l'Aisne, traverse le territoire communal du nord au sud dans sa partie centrale créant une coupure géomorphologique et paysagère dans le territoire. En effet, les coteaux du vallon sont boisés tandis que le fond du vallon se compose de prairies. Ces deux entités paysagères rompent avec le paysage agricole du plateau.
- Le plateau peu accidenté est largement occupé par l'activité agricole de type grandes cultures. Il accueille les 3 exploitations professionnelles encore en activité. Aucune de celle-ci ne pratique l'élevage.
- Le coteau bien exposé au sud est propice à l'implantation humaine. C'est là que s'est créé puis développé le secteur aggloméré profitant également de la présence du ru pour l'utilisation de l'eau (ancien moulin). L'essentiel des constructions se trouve en dehors du périmètre soumis au risque d'inondation de l'Aisne. Le haut du coteau est resté boisé et constitue un fond végétal contre lequel vient s'adosser le tissu urbanisé.
- L'urbanisation s'est développée tout le long du coteau et le long des principales voies de circulation. Elle s'étire aujourd'hui sur près de 2 km sur un axe est-ouest parallèle à la rivière.
- Le fond de vallée est humide, en grande partie boisé ou ponctué d'étangs. Le paysage est semi-fermé. La zone d'activité économique constitue la principale occupation humaine dans cette partie du territoire.
- Les principales données à prendre en compte sont :
 - Présence d'une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique), celle du vallon du ru de Milleville, et de deux espaces naturels sensibles (coteau de la Logette et vallon du ru de Milleville).
 - Présence d'un secteur inondable lié aux crues de l'Aisne. Des récents travaux d'aménagement de digues ont permis de limiter la montée des eaux, notamment pour la zone d'activités.
 - Présence de deux secteurs à risques d'affaissement liés à des carrières de calcaires aux lieux-dits "Fond de Navet" et "Au-dessus de Vaudron".
 - Des risques de coulées de boues dans les différents fossés ou thalwegs allant du plateau vers la vallée. Plusieurs de ces thalwegs débouchent sur des secteurs bâtis.
 - Un secteur de terrains humides encore non bâti au lieu-dit "Le Parc".
 - Présence de deux points de captage d'eau potable engendrant des périmètres de protection à prendre en compte.
 - Une station d'épuration qui arrive à saturation et pose quelques problèmes de fonctionnement.
 - Un site de qualité entre plateau, bois et prairie, vallée de l'Aisne, avec de nombreux chemins ou cheminements qui méritent d'être mis en valeur ou en réseau. Au lieu-dit "Les Roques", il existe un point de vue remarquable sur Attichy et la Vallée de l'Aisne.
 - Un patrimoine bâti intéressant avec de nombreuses constructions anciennes (grandes demeures ou petites constructions rurales) qui a conservé des particularités architecturales du secteur (toiture à pas de moineaux).
 - Présence de sites archéologiques sensibles connus ou non témoignant d'une occupation ancienne du territoire.

LÉGENDE

-  ESPACES BOISÉS
-  COURS D'EAU ET ÉTANGS
-  FOND DE VALLÉE
-  ESPACES AGRICOLES
-  ESPACES NON URBANISÉS
DANS LE FOND DE VALLÉE
-  ESPACES URBANISÉS
-  CÔTEAUX



PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT : ETAT ACTUEL



III - INFRASTRUCTURES, TISSUS URBAINS ET ACTIVITES

- La commune se trouve à l'écart des grands axes de communication. La bretelle d'autoroute la plus proche est à 30 km à l'ouest. La RN31 (liaison inter-regionale Reims-Rouen) qui passe à 2 km au sud avec un accès par la RD16, assure néanmoins les liaisons avec les principaux pôles régionaux.
- La commune et le canton ne sont plus desservis par une voie ferrée, la ligne Compiègne-Soissons n'étant plus exploitée depuis une quinzaine d'années.
- Le canevas routier principal de la commune est constitué par le croisement de la RD16 (liaisons nord-sud) et de la RD81 (liaisons est-ouest), complété par la RD85. Ces trois voies ont un trafic journalier inférieur à 1 000 véhicules/jour. Elles assurent essentiellement des déplacements internes au canton. La RD335 traversant le territoire communal dans sa partie nord-ouest en dehors du secteur aggloméré, reçoit un trafic plus large (entre Crépy-en-Valois et Tergnier).
- Le réseau de voies communales est bien développé. Les conditions de circulation dans le bourg sont satisfaisantes avec l'organisation de sens unique dans la partie la plus centrale, là où la largeur des voies est peu importante.
- Les tissus urbanisés s'étirent le long de ces voies. L'activité agricole et la présence d'établissements de santé sont à l'origine du développement de la commune aux siècles passés. Le statut de chef-lieu de canton a permis l'implantation d'équipements publics venant compléter la structure artisanale, commerciale et de services du bourg.
- L'habitat est ancien dans les parties les plus anciennes : les 2 anciens hameaux (La Treille et le Val) et dans la partie centrale. Il contient de nombreuses constructions de qualité en pierres de pays souvent alignées le long des rues ou en retrait protégées par de hauts murs en pierres. Quelques constructions à meulière qui marquent l'influence du Bassin Parisien ont été réalisées au début du XX^{ème} siècle. Les constructions les plus récentes se sont faites soit par remplissage des "dents creuses", soit par opération d'ensemble de type lotissements ou habitat groupé. Ces dernières sont le plus souvent en retrait de la rue et des limites séparatives, de type pavillonnaire, construites en matériau enduit.
- Attichy dispose d'un bon nombre d'équipements sportifs et de loisirs (stade, piscine, tennis, etc.), culturels (bibliothèque, salle des fêtes), scolaires (écoles, centre périscolaire). En revanche, la salle des fêtes s'avère aujourd'hui de dimension insuffisante par rapport aux besoins. Un pôle d'équipements sportifs et de loisirs s'est d'ailleurs constitué au lieu-dit "La Fontaine Aubier". La commune se distingue également par la présence d'équipements touristiques (camping, mini-golf, étangs de pêche, rampe de mise à l'eau) qui pourraient être développés à l'avenir.
- Les activités économiques rassemblent d'une part les entreprises installées sur la zone d'activités située en limite sud de la commune au plus près de la RN31 qui constitue un pôle à part entière. Il s'agit principalement de petites et moyennes entreprises ou industries, et de quelques entreprises artisanales. D'autre part, des artisans sont implantés au sein du secteur aggloméré tandis que dans la partie la plus centrale du bourg se trouvent les commerces de proximité, les services médicaux, les services publics et les services privés. Le tout forme la polarité principale de la commune.

- Sur la zone d'activités économiques, les capacités foncières sont aujourd'hui réduites. A noter la présence du terrain de football qui est donc excentré et reste peu accessible depuis les secteurs habités. Cette zone étant sur les limites communales, son extension éventuelle est à aborder avec les communes voisines de Couloisy et Jaulzy en liaison avec la future déviation de la RN31 dans l'attente du choix d'un tracé.
- La commune compte actuellement 633 emplois dont un tiers sont occupés par des habitants d'Attichy. L'agglomération compiégnnoise, en particulier Compiègne, est le principal lieu d'emploi des actifs résidents ne travaillant à Attichy.

ENTREES DES ACTIFS (1999)		
Lieu de travail	Nombre d'actifs	% sur total actifs
Attichy	244	38,6%
Jaulzy	54	8,5%
Couloisy	27	4,3%
Berneuil-sur-Aisne	25	4%
Nombre total d'emplois sur la commune : 633		

SORTIES DES ACTIFS (1999)		
Lieu de travail	Nombre d'actifs	% sur total actifs
Agglomération Compiègne dont Compiègne	165 133	23,4%
Trosly-Breuil	52	7,4%
Culise-la-Motte	47	6,7%
Vic-sur-Aisne	24	3,4%
Couloisy	22	3,1%
Ile-de-France	22	3,1%

- L'activité agricole représente 12 emplois équivalents temps complet. Le nombre d'emplois salariés est à la baisse passant de 28 en 1979 à 12 en 2000.
- L'activité commerciale sur la commune subit quelques difficultés liées entre autres à sa structure. Elle repose uniquement sur des petits commerces fréquentés habituellement par les habitants de la commune et de quelques villages voisins. Il n'existe pas de petite ou moyenne surface commerciale (supérette, supermarché) qui pourrait jouer un rôle polarisateur pour l'ensemble des commerces de proximité. En outre, plusieurs commerçants arrivent en âge de transmettre leur activité alors que les repreneurs restent peu nombreux.
- Une Opération de Restructuration du Commerce et de l'Artisanat (ORAC) a déjà été réalisée à l'échelle de la Communauté de Communes sans pour autant résoudre tous les problèmes des petits commerces locaux.

INFRASTRUCTURES, TISSUS URBAINS ET POLARITES : ETAT ACTUEL

LEGENDE

CIRCULATION :

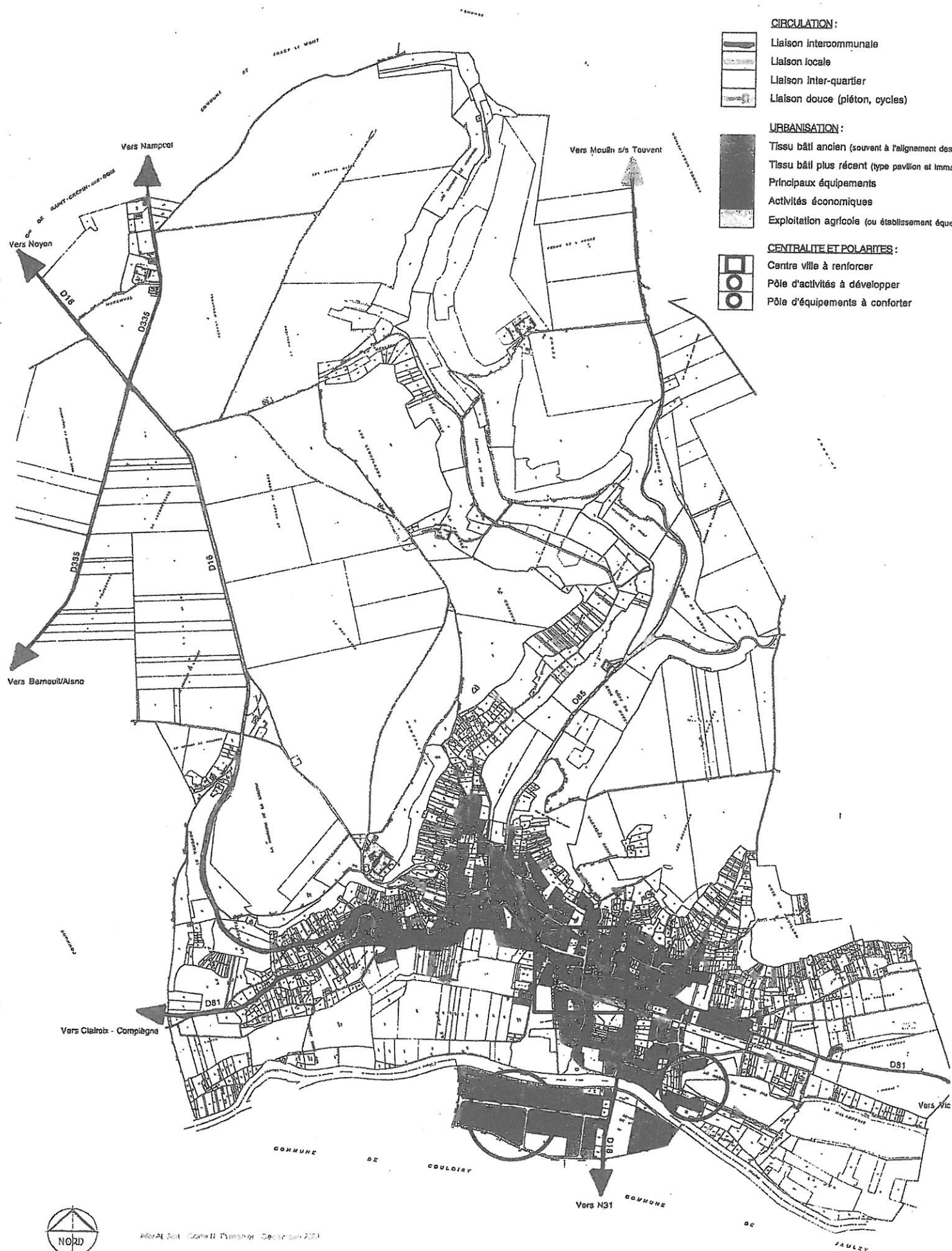
-  Liaison intercommunale
-  Liaison locale
-  Liaison inter-quartier
-  Liaison douce (piéton, cycles)

URBANISATION :

-  Tissu bâti ancien (souvent à l'alignement des r)
-  Tissu bâti plus récent (type pavillon et immeu)
-  Principaux équipements
-  Activités économiques
-  Exploitation agricole (ou établissement équest

CENTRALITE ET POLARITES :

-  Centre ville à renforcer
-  Pôle d'activités à développer
-  Pôle d'équipements à conforter



ARVAL 2011 - Carte de l'Urbanisme - Décembre 2011

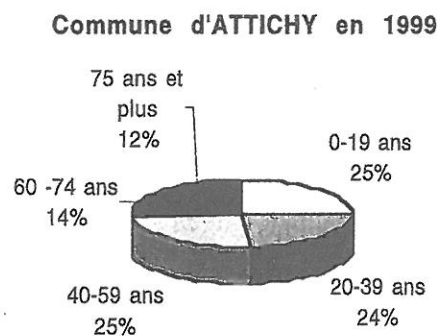
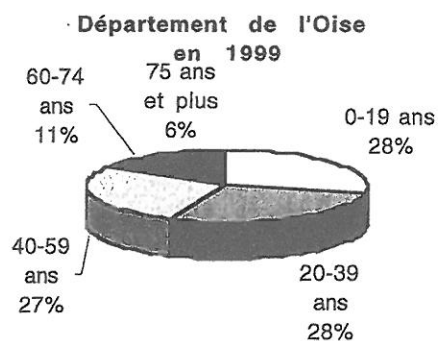
IV - APPROCHE SOCIO-DEMOGRAPHIQUE

- Attichy compte 1 872 habitants en 1999. L'augmentation de la population suit un rythme régulier depuis 1954.
- La croissance démographique est principalement due au solde migratoire positif. Attichy reste une commune qui accueille régulièrement de nouveaux habitants. C'est particulièrement le cas dans la dernière période intercensitaire par rapport au canton ou au département.
- Le mouvement naturel est négatif en raison de la présence de plusieurs maisons de retraite ce qui augmente la part des décès sur la commune.
- Une tendance au vieillissement de la population peut être observée sur ces 20 dernières années, même si les opérations réalisées dans les années 1990 ont permis d'accueillir de nouveaux ménages plutôt jeunes avec enfants permettant de maintenir une répartition par tranches d'âges équilibrée.
- Un nombre élevé de ménages composés de 1 ou 2 personnes (56% du total des ménages) correspondant aux personnes âgées seules ou aux ménages arrivés dans les années 1970 pour lesquels il ne reste que les parents (les enfants devenus adultes ont quitté le foyer et la commune pour leurs études ou leur emploi).
- Une très forte proportion de résidences principales (95%) sur l'ensemble du parc de logements. Le parc de logements locatifs est de 24%, ce qui est satisfaisant dans une commune de cette dimension, la demande en locatif reste importante sur le territoire de l'intercommunalité.
- La taille des logements montre une forte proportion de grands logements : 71% des logements ont 4 pièces et plus. Il se produit donc un décalage entre la taille des ménages et la dimension des logements. La quasi-absence de petits logements (1 ou 2 pièces) est un frein à l'installation des jeunes de la commune dans un premier logement.
- Le parc de logements anciens est encore important (1 logement sur 3 a été construit avant 1949). Toutefois, le niveau de confort des logements est bon puisque seulement 21 logements (3% des résidences principales) ne possédaient ni douche, ni baignoire à l'intérieur en 1999. La réalisation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) contribue à l'amélioration de l'état du parc de logements.

EVOLUTION DE LA POPULATION

	1968	Evol. 68-75	1975	Evol. 75-82	1982	Evol. 82-90	1990	Evol. 90-99	1999
POPULATION	1 391	+153	1 544	+73	1 617	+38	1 655	+197	1 852

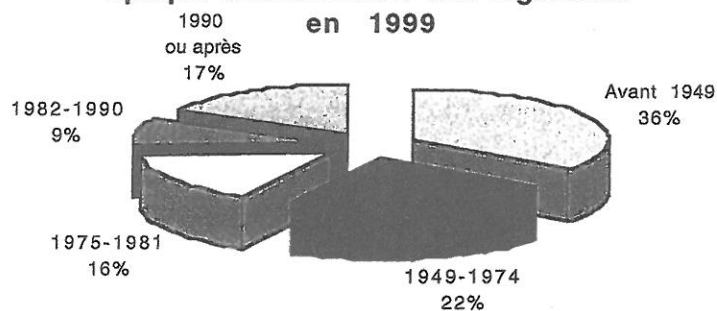
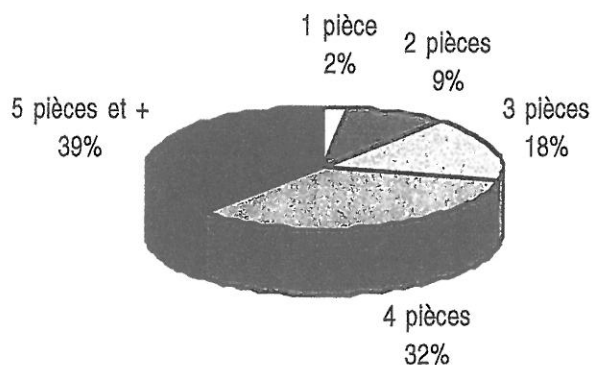
	1968- 1975	1975- 1982	1982 - 1990			1990 - 1999		
	Commune	Commune	Commune	Canton	Oise	Commune	Canton	Oise
Taux de variation annuel moyen	+1,50%	+ 0,64%	+0,27%	1,07%	1,16%	+ 1,28%	0,92%	0,61%
Dû au mouvement naturel	-	-1,33%	-1,23%	+0,33%	+0,70%	-1,18%	0,21%	0,65%
Dû au solde migratoire	-	+ 1,97%	+1,49%	+0,74%	+0,46%	+2,46%	0,71%	-0,04%

REPARTITION PAR TRANCHES D'AGE**CARACTERISTIQUES DES MENAGES**

	1975	Evol. 75- 82	1982	Evol. 82- 90	1990	Evol. 90-99	1999
Nombre de ménages	431	48	479	52	531	112	643
Taille des ménages	3,15		3,03		2,77		2,63

EVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS

	1975	Evol. 75-82	Taux de var. an.	1982	Evol. 82-90	Taux de var. an.	1990	Evol. 90-99	Taux de var. an.	1999
Parc de logements	494	91	2,45%	585	32	0,67%	617	56	0,97%	673
Résidences principales	431	48	1,52%	479	52	1,30%	531	112	2,15%	643
Résidences secondaires	30	23		53	-11		42	-26		16
Logements vacants	33	20		53	-9		44	-30		14

CARACTERISTIQUES DU PARC DE LOGEMENTS**Epoque d'achèvement des logements en 1999****Nombre de pièces en 1999**

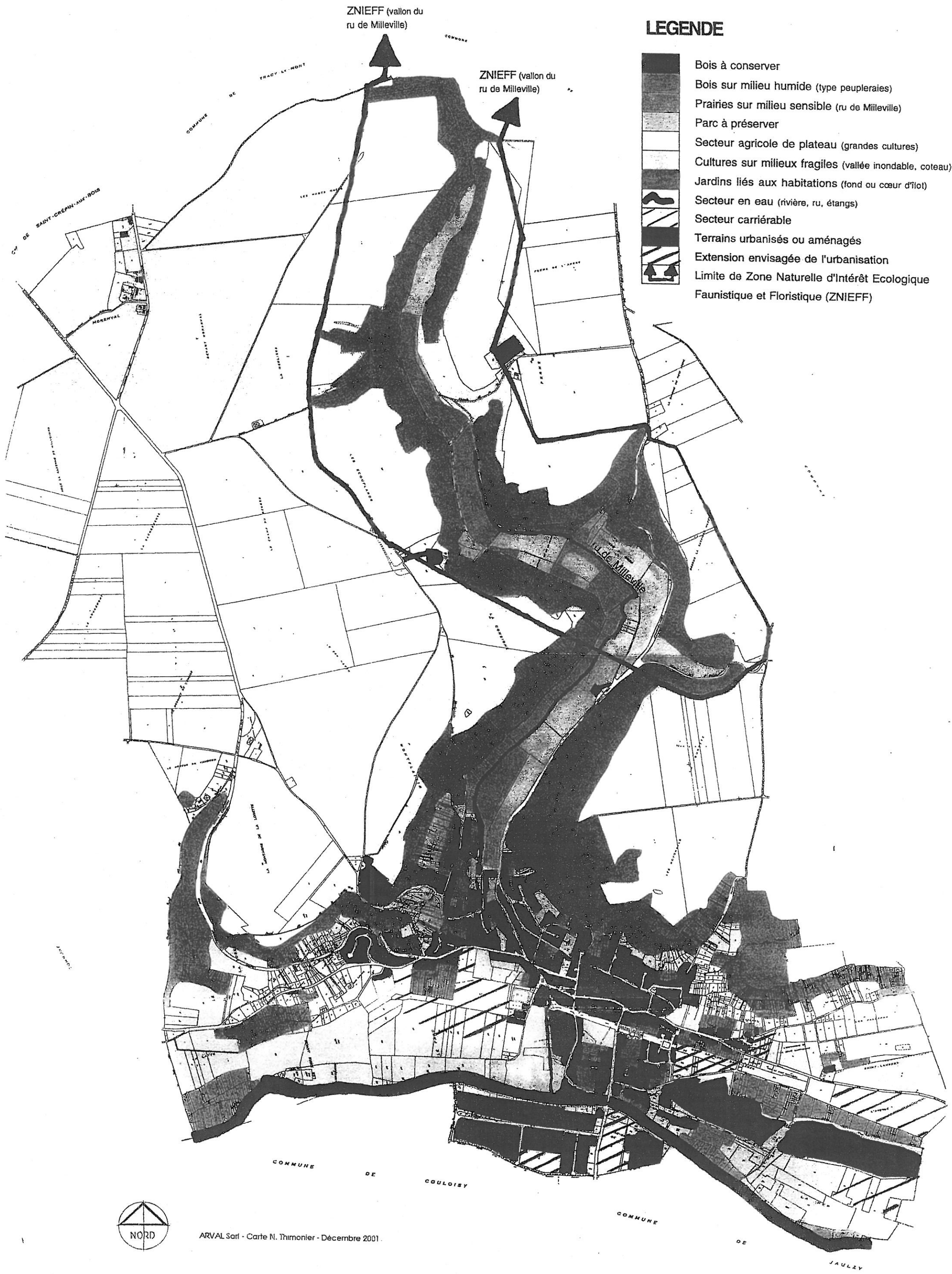
ENJEUX ET ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

(voir aussi rapport de présentation chapitre 2)

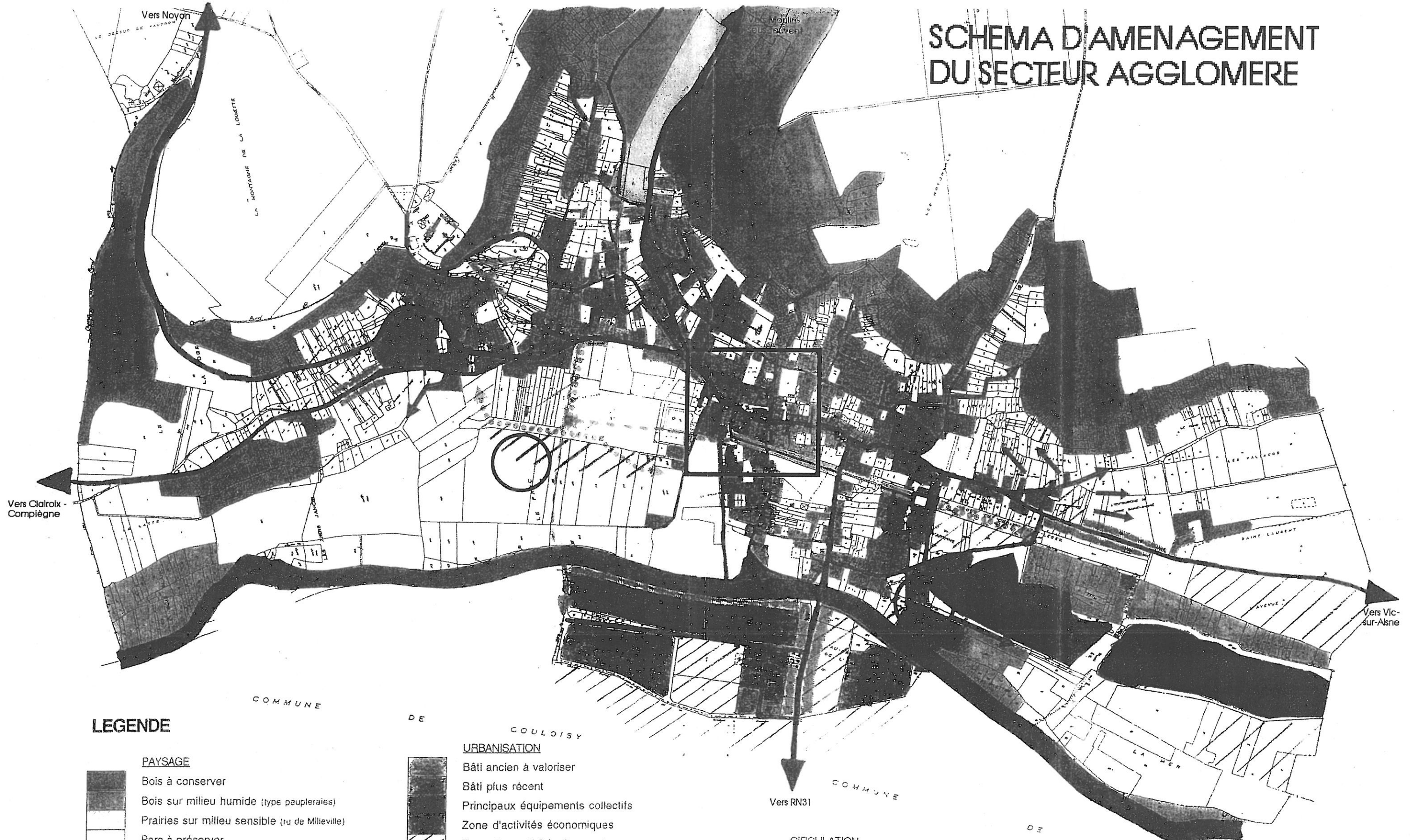
Dans le tableau ci-dessous, sont rassemblés les enjeux soulevés et les orientations proposées cartographiés sur les deux planches suivantes.

LES ENJEUX	LES ORIENTATIONS PROPOSEES
1 - A l'échelle intercommunale, Attichy a un statut de chef-lieu de canton à renforcer, si elle ne veut pas être concurrencée par des communes voisines en matière d'implantations économiques, commerciales, de services et d'équipements. Les orientations d'aménagement et les actions à mener sont à définir dans ce sens.	1 - Affirmer la vocation de bourg structurant, chef-lieu de canton. Cela suppose : - la poursuite de la croissance démographique - le maintien et le développement des emplois, des commerces, des équipements et des services - le renforcement de l'attractivité du centre ville - l'amélioration de l'accessibilité à partir des communes situées aux alentours - la préservation d'un cadre de vie de qualité pour les habitants et pour les gens de passage.
2 - Dans le cadre de la politique intercommunale d'aménagement et de développement, annoncer qu'Attichy est en mesure d'accueillir de nouveaux équipements et services, souhaite apporter un soutien à la structure commerciale et artisanale, et tient à un développement touristique à l'échelle de la Communauté de Communes.	2 - Proposer des sites disponibles et adaptés pour accueillir de nouveaux équipements intercommunaux (déchetterie, salle de spectacles et de loisirs, stade et salle des sports). Proposer la mise en œuvre d'une réflexion globale sur le commerce et l'artisanat, afin de les soutenir. Mettre en valeur et développer les lieux touristiques de la commune dans une logique intercommunale.
3 - Affirmer et conforter le rôle de pôle d'emploi à l'échelle de la Communauté de communes, alors que la zone d'activités économiques est quasiment complète.	3 - Donner à la zone d'activités économiques la possibilité de se développer tout en intégrant ce développement dans une logique intercommunale.
4 - Poursuivre le développement démographique de la commune en maintenant une répartition équilibrée des tranches d'âges et des catégories de population pour un bon fonctionnement des équipements, des services, des activités existantes.	4 - Atteindre l'objectif démographique prévu, basé sur un taux de croissance annuel moyen 1999-2010 de 1,26% (identique à la période 1990-1999), soit un gain de 250 habitants (2 100 habitants en 2010). Identifier des secteurs de développement à long terme de la commune (après 2015).
5 - Maintenir une gamme diversifiée de logements (catégories, tailles) pour maintenir une mixité sociale et répondre à des demandes diversifiées.	5 - Laisser le marché privé jouer son rôle de régulateur en matière de grands logements (nombreux sur la commune), et intervenir pour construire des petits logements (2 à 3 pièces) en locatif ou en accession.
6 - Maintenir la qualité des paysages qui contribue à l'identité et à l'attractivité de la commune.	6 - Délimiter des secteurs d'extension de l'urbanisation dans les parties les moins sensibles du territoire en terme paysager. Protéger de l'urbanisation les massifs boisés, la coulée du ru de Milleville, la zone humide et les sites où les vues lointaines sont intéressantes.
7 - Valorisation des ressources naturelles du sol et du sous-sol qui participent aux richesses économiques de la commune.	7 - Préconiser le maintien d'une agriculture performante mais respectueuse des paysages. Autoriser l'exploitation du sous-sol en veillant au respect des paysages, à l'équilibre des milieux et à la qualité du cadre de vie.
8 - Il existe un patrimoine bâti et naturel de qualité qui mérite d'être mis en valeur.	8 - Identifier les espaces publics du centre ville qui pourraient être mis en valeur, repérer le bâti de qualité et proposer des principes visant à sa préservation, améliorer la relation entre l'espace naturel et les secteurs urbanisés par un traitement des franges et par l'amélioration des liaisons (maillage des cheminements piétons de la vallée au plateau).

LE PROJET D'AMENAGEMENT D'ATTICHY : ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL



SCHEMA D'AMENAGEMENT DU SECTEUR AGGLOMERE



LEGENDE

PAYSAGE

- Bois à conserver
- Bois sur milieu humide (type peupleraies)
- Prairies sur milieu sensible (ru de Milleville)
- Parc à préserver
- Secteur agricole de plateau (grandes cultures)
- Cultures sur milieux fragiles (vallée inondable, coteau)
- Entrée de ville et bord d'Aisne à traiter
- Vue à mettre en valeur
- Secteur en eau (rivière, ru, étangs)
- Secteur carriérable

URBANISATION

- Bâti ancien à valoriser
- Bâti plus récent
- Principaux équipements collectifs
- Zone d'activités économiques
- Extension activités économiques
- Extension équipements collectifs
- Extension habitat/commerces/services
- Pôle d'équipements de loisirs existants
- Pôle d'équipements de loisirs à créer
- Centre ville à renforcer
- Développement à confirmer après 2015 - 2020

CIRCULATION

- Voie de transit et de desserte
- Voie de desserte locale
- Voie de desserte à créer
- Cheminement piéton/cycles existant
- Cheminement piéton/cycles à aménager
- Chemin de promenade à mailler

Nord